

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

oooooooooooooooo

CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

En application de l'article 107 de la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les comptes administratifs retraçant l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service CCAS de la mairie.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL CCAS :

A) Les résultats 2020

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	174 438,20	102,00	174 540,20		174 540,20
Dépenses	169 316,79	0,00	169 316,79		169 316,79
résultat de l'exercice 2020	5 121,41	102,00	5 223,41		5 223,41
résultat antérieur reporté	12 154,18	324,34	12 478,52		12 478,52
RESULTAT DE CLOTURE	17 275,59	426,34	17 701,93	0,00	17 701,93

Le résultat de clôture est excédentaire de 17 701,93 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 17 275,59 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 426,34 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2021. Ce report était de 12 154,18 € au BP 2020. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2021. Ce report était de 324,34 € au BP 2020.

B) Dépenses de fonctionnement

► **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** représentent 18,40 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre avait fortement augmenté en 2019 avec la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, en 2020 il revient à un niveau plus conforme aux exercices antérieurs même si en raison de la crise sanitaire certaines manifestations ont dû être annulées (accueil nouveaux nés) et d'autres réduites (semaine bleue)

► **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** représente 76,50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en diminution de 1,86 % essentiellement suite à l'annulation du chantier-jeune 2020

► **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** représente 5.09% des dépenses réelles de fonctionnement. Le CCAS a maintenu, en 2020, ses subventions de fonctionnement aux associations et versé 1350 € de subventions exceptionnelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 enregistrent ainsi une diminution de 7,44 %. Comme pour l'ensemble des collectivités et Etablissements Publics, le CCAS voit son exercice comptable 2020 impacté par la crise sanitaire.

C) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 se sont élevées à 174 438,20 € contre 181 296,81 € en 2019, soit une diminution de 3.78 %. La subvention de fonctionnement du CCAS, versée par la Ville, a été maintenue à hauteur de 140 000 € conformément à 2019, dans l'optique de garantir au CCAS les moyens de mettre en œuvre les orientations de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux). Cette mise en œuvre a été retardée par la crise sanitaire, elle débutera sur 2021.

Les remboursements des mises à disposition de personnel sur les budgets annexes (repas à domicile et foyer logement) ont évolué au prorata du GVT (Glissement Vieillesse Technique) et des heures complémentaires payées aux agents affectés à la distribution des repas.

En raison de l'annulation du chantier-jeune il n'y a pas eu de dotation de l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) En 2020, 2 063 € de dons ont été encaissés (2 251 € en 2019) et l'organisation du loto a généré une recette de 1 450 € (1 655 € en 2019)

D) Section d'investissement

En 2020 le CCAS n'a pas fait de dépenses d'investissement.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE » REPAS A DOMICILE » :

A) Les résultats 2020

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	86 641,91	477,00	87 118,91		87 118,91
Dépenses	77 644,21	0,00	77 644,21		77 644,21
résultat de l'exercice 2020	8 997,70	477,00	9 474,70		9 474,70
resultat antérieur reporté	24 190,48	32 263,66	56 454,14		56 454,14
RESULTAT DE CLOTURE	33 188,18	32 740,66	65 928,84	0,00	65 928,84

Le résultat de clôture est excédentaire de 65 928,84 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 33 188,18 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 32 740,66 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2021. Ce report était de 24 190,48 € au BP 2020. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2021. Ce report était de 32 263,66 € au BP 2020

B) Dépenses et Recettes de fonctionnement :

Pour l'année 2020, il a été distribué

- 7907 repas à LOUHANS-CHATEAURENAUD (7355 en 2019),
- 699 repas à BRANGES (956 en 2019),
- 1107 repas à SAINT-USUGE (994 en 2019)
- 1005 repas à BRUAILLES (795 en 2019)

soit au total 10 718 repas contre 10 100 en 2019.

Actuellement, le prix du repas acheté à l'entreprise est de 5,11 € HT soit 5,39 € TTC

Les tarifs des repas actuels sont les suivants :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD 7,80 € le repas (30 personnes contre 27 en 2019)
- BRANGES 7,50 € le repas (2 personnes contre 3 en 2019)
- SAINT USUGE 7,50 € le repas (4 personnes contre 4 en 2019)
- BRUAILLES 8,20 € le repas (3 personnes contre 2 en 2019)

Les recettes de fonctionnement par la vente des repas livrés aux usagers s'élèvent à 86 461,91 € contre 80 330,25€ en 2019. Le CCAS de BRANGES a versé la somme de 1 400,15 € pour 78h00 de livraison sur leur commune. Le CCAS de SAINT USUGE a versé la somme de 1 400,15 € pour 78h00 de livraison.

C) Section d'investissement :

En 2020, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE « FOYER RESIDENCE DES CORDELIERS » :

A) Les résultats 2020

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	489 559,60	72 401,46	561 961,06		561 961,06
Dépenses	450 260,32	27 223,35	477 483,67	2 000,00	479 483,67
résultat de l'exercice 2020	39 299,28	45 178,11	84 477,39		82 477,39
résultat antérieur reporté	86 571,90	147 068,83	233 640,73		233 640,73
RESULTAT DE CLOTURE	125 871,18	192 246,94	318 118,12	2 000,00	316 118,12

Le résultat de clôture est excédentaire de 318 118,12 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 125 871,18 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 192 246,94 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2021. Ce report était de 86 571,90 € au BP 2020. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2021. Ce report était de 147 068,83 € au BP 2020.

B) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2020 du Foyer se sont élevées à 450 260,32 € contre 509 295,38 € en 2019, La crise sanitaire associée à la fermeture progressive du bâtiment annexe ont bien sûr impacté les activités de la résidence en 2020 et les résultats comptables. Cette année ne pourra donc servir de référence.

► **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)** représentent 33,68 % des dépenses de fonctionnement, en diminution de 13,68 % par rapport à 2020. Elles ont été particulièrement impactées par le contexte particulier de l'année écoulée :

Les animations ont dû être adaptées à la crise sanitaire, les travaux en régie et interventions des services techniques limités à l'urgence. La fin programmée de l'occupation du bâtiment annexe conduit à une diminution des logements occupés (52 en décembre 2020), cela a bien sûr une incidence sur les achats alimentaires et la consommation d'eau. Les dépenses d'électricité restent conformes à la moyenne annuelle, le bâtiment annexe étant toujours chauffé en totalité au vu du fonctionnement du système de chauffage.

La crise sanitaire a généré des coûts supplémentaires en fourniture de gel hydro alcoolique, produits d'entretien et surtout en fournitures de repas (par la société Bourgogne Repas et les traiteurs locaux) les week-ends et jours fériés, le tout pour une somme de 7 076,61 €.

► **Les dépenses afférentes au personnel (groupe 2)** représentent 47,20 % des dépenses de fonctionnement et a diminué de 19,27 % par rapport à 2019. Le besoin de recours aux contractuels a été moindre sur 2020 et de façon pérenne le poste d'adjoint administratif mutualisé avec la ville a été migré sur le tableau des effectifs de la ville. Par ailleurs, les frais d'intervenants extérieurs ont baissé, les animations n'ayant pu se dérouler comme prévu en raison de la crise sanitaire.

► **Les Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)** sont stables, la majeure partie des dépenses est consacrée aux contrôles réglementaires et à la mise aux normes. En dépense nouvelle figure la prestation de déménagement confiée à une entreprise pour le transfert des résidents du bâtiment annexe au bâtiment principal.

Dans ce contexte les dépenses réelles de fonctionnement 2020 du Foyer Résidence enregistrent une diminution de l'ordre de 13,80 %.

C) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2020 du Foyer se sont élevées à 489 559,60 € en 2020 contre 499 534,78 € en 2019.

La réduction du nombre de logements loués amène tout naturellement à une contraction des recettes liées à l'activité.

Les tarifs sont restés stables en 2020. Dans le cadre du conventionnement avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), la revalorisation possible des redevances pratiquées n'a pas été appliquée.

Les remboursements d'indemnités journalières se sont élevés à 12 603,09 €.

Le Foyer Résidence a pu bénéficier en 2020 d'un forfait autonomie en forte augmentation, passant de de 8 708 € à 44 799,20 €, en contrepartie des actions menées destinées à prévenir la perte d'autonomie. Cette augmentation s'explique par la prise en compte dans le forfait de l'obligation de prise de repas en prévention d'une éventuelle dénutrition.

Les recettes de fonctionnement réelles 2020 du Foyer Résidence sont en diminution de 2.06 %. L'établissement peut continuer à autofinancer son fonctionnement grâce entre autres choses, aux mesures de gestion prises et à la valorisation de ses actions en matière de prévention de la perte d'autonomie.

D) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 27 223.35 €.

En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement il n'était bien sûr pas possible, sauf cas d'urgence de faire intervenir des entreprises à l'intérieur des locaux.

Le Foyer logement a intégralement autofinancé les dépenses d'investissement 2020.

Les principales dépenses d'investissement ont été effectuées pour :

- L'installation d'une vidéo protection 4 278,00 €
- Nouveau mobilier extérieur: 269,62 €
- L'installation d'une climatisation dans la salle de restaurant pour 4 194,30 €
- Renouvellement du matériel informatique pour 763 €

C) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été de 72 401,46 €. Elles sont constituées des flux financiers provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens).

Le Foyer Résidence n'a plus d'endettement à l'issu de l'exercice 2020

D) Gestion de la dette

Au 31 décembre 2020 plus aucun emprunt ne pèse sur les budgets du CCAS.

CONCLUSION :

Le CCAS a joué un rôle de premier plan sur le territoire communal en cette année 2020. Le plan de charges initial a bien sûr été totalement bouleversé par la crise sanitaire à laquelle il a fallu rapidement s'adapter, en concentrant les efforts sur le foyer logement et la protection des résidents mais aussi en lançant, dès le 1er confinement, avec l'aide des membres du Conseil d'Administration et des agents en télétravail, un plan massif de soutien auprès de la population âgée.

Pas moins de 1 500 personnes âgées ont été appelées lors de chaque confinement avec une fréquence qui pouvait, selon la demande aller jusqu'à un appel par semaine.